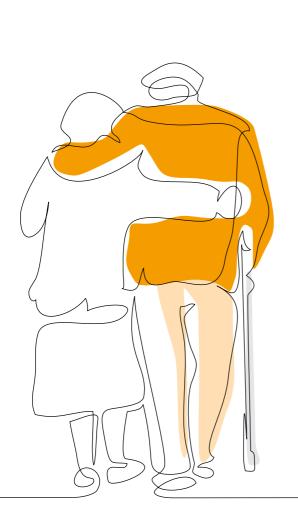
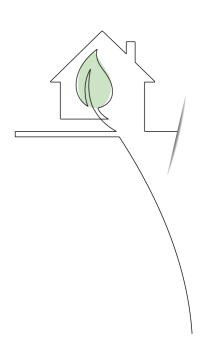
Résidence médicalisée pour personnes âgées **Léopold Bellan**

RÉSIDENCE HARDOUIN

Tours







Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS?	
and the second s	

- Notre établissement
 - Notre engagement •
- LES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT 5
 - VOTRE ACCOMPAGNEMENT
 AU SEIN DE LA RÉSIDENCE
 - Votre santé au cœur de nos préoccupations •
 - La vie sociale et le programme d'animations •

LES ÉQUIPES 12

MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

- L'admission et l'accueil
 - Le projet de vie •

VIE QUOTIDIENNE

- La vie dans l'établissement •
- Les assurances obligatoires
 - La sécurité •
- Les modalités financières du séjour •

NOS PARTENAIRES 20

- votre participation 21
- vos droits et votre protection 22
 - LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN 26



Bienvenue



ENGUERRAN LLORENS

L e personnel de la résidence Léopold Bellan et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de la résidence.

Nous espérons que vous passerez un excellent séjour parmi nous, séjour que nous tâcherons de vous rendre le plus confortable et le plus chaleureux possible.

Cette maison, nouvelle pour vous, abrite depuis de nombreuses années des personnes qui, comme vous, ont eu besoin à un moment de leur vie de trouver un endroit adapté à leurs besoins, à leur santé.

Dans ce nouveau lieu, vous trouverez un cadre de vie calme et sécurisé, mais également une écoute attentive, une ambiance que nous voulons familiale et une équipe bienveillante dédiée à votre bien-être. En un mot, nous sommes à votre service.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue !



QUI SOMMES-PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE ÉTABLISSEMENT

La résidence médicalisée Léopold Bellan est un Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de 86 places.

Située à 10 minutes du centre-ville de Tours, au sein d'un parc arboré, la résidence Léopold Bellan accueille des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne souhaitent plus ou ne peuvent plus rester à leur domicile. Elle leur propose un cadre de vie adapté à leur situation personnelle, à leurs besoins, à leur rythme.

L'établissement est doté d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (Pasa) de 14 places afin d'accueillir, en journée et sur prescription médicale, les résidents de l'Ehpad ayant des troubles cognitifs ou du comportement modérés.





14 places au PASA 86 places d'hébergement

NOTRE ENGAGEMENT



Notre engagement est de vous proposer les meilleures conditions de vie possibles, en vous offrant un accompagnement personnalisé, attentif, chaleureux et respectueux.

Pour y parvenir, nous construisons ensemble votre projet de vie selon vos besoins, votre état de santé et vos attentes afin de vous offrir l'accompagnement nécessaire, dans la mesure de nos possibilités. Un cadre de vie adapté et agréable vous est proposé afin de recréer un « chez vous » en mettant à votre disposition un espace privatif personnalisé, en respectant votre vie privée et en garantissant votre sécurité.

Vous proposer un large éventail d'activités et favoriser le maintien de vos liens sociaux sont deux éléments que nous privilégions particulièrement, de même que celui de vous offrir des repas associant plaisir et équilibre.





Un lieu de vie calme et serein"

L'accueil de la résidence est ouvert de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30, du lundi au vendredi.

Vous pouvez joindre l'accueil au 02 47 42 37 37 ou par mail : residence.tours@fondationbellan.org

QUI SOMMES-NOUS ?

NOS MISSIONS PRINCIPALES

- Vous accueillir
- Vous écouter
- Vous accompagner selon vos besoins
- Vous soigner
- Vous divertir
- Maintenir vos liens avec votre entourage

NOS POINTS FORTS

- L'ambiance familiale
- La disponibilité de l'équipe
- La restauration proposée
- Notre programme d'animations

Venir ici, c'est comme reprendre une autre vie, il ne faut pas redouter, il y a de la vie ici!" Mme l

LES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT

La résidence a été conçue pour répondre à vos besoins de confort, d'intimité, avec la préoccupation de vous procurer un sentiment de sécurité. Le mobilier et la décoration ont été choisis pour créer une atmosphère chaleureuse et votre chambre est à décorer à votre goût.

VOTRE LOGEMENT

Les chambres sont d'une surface de 20 à 30 m² et disposent d'un lit adapté à vos besoins que nous mettons à votre disposition. Elles sont toutes dotées d'une salle-de-bain et de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Certaines sont communicantes et permettent d'accueillir des couples. Elles sont toutes situées dans les étages.

Votre logement est meublé par vos soins. Dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, vous apportez vos meubles et effets personnels.

Selon l'évolution de vos besoins, l'ensemble du matériel médical qui vous est nécessaire est fourni par l'établissement afin de garantir la qualité de votre accompagnement et la réalisation des soins.





LES PREST<mark>ÁTIONS D'HÉBERGEMENT</mark>

L'entretien des locaux et de votre chambre est assuré par l'équipe d'agents hôteliers de la résidence.







LES ESPACES DE VIE COLLECTIES

Des espaces de vie collectifs favorisent la convivialité nécessaire pour créer du lien social et vous permettent de recevoir votre entourage.

Les espaces dédiés aux activités, l'infirmerie, la salle à manger et les bureaux se situent au rez-de-chaussée.

À VOTRE DISPOSITION

La résidence met à votre disposition un **espace balnéo**, sur rendez-vous préalable auprès de l'équipe soignante.

L'accès à notre salle d'activités physiques est libre mais sa fréquentation reste préférable en présence d'un professionnel de santé.

La bibliothèque de l'établissement est située au deuxième étage. Les bénévoles de la "Bibliothèque pour tous" vous accueillent chaque mardi avec un grand choix de livres régulièrement renouvelés.

Une coiffeuse professionnelle reçoit sur rendez-vous le jeudi et le vendredi dans notre salon de coiffure. Les tarifs de cette prestation sont disponibles à l'accueil ainsi qu'en annexe du contrat de séjour et de ce livret.



LA RESTAURATION

Les repas sont servis dans notre salle de restaurant rénovée récemment.

Réalisés par un chef cuisinier et son équipe, ils sont essentiellement préparés à base de produits frais et de saison en provenance de producteurs locaux. Nous souhaitons vous offrir des repas associant plaisir et équilibre.



HORAIRES

Le service du petit-déjeuner est assuré à partir de 7h30 dans votre chambre.

Le déjeuner est servi à 12h et le dîner à 18h45 en salle de restaurant.

En cas de nécessité, votre repas peut être servi en chambre. Les régimes alimentaires sont pris en compte sur prescription médicale.

Afin de favoriser le plaisir du plus grand nombre, un plat de substitution est proposé à chaque repas.



Le restaurant accueille volontiers vos familles et vos invités après réservation à l'accueil, au minimum 48h avant. Les tarifs visiteurs sont indiqués à l'accueil ainsi qu'en annexe du contrat de séjour et de ce livret.

LES PREST<mark>ÁTIONS D'HÉBERGEMENT</mark>

L'ENTRETIEN DU LINGE

Le blanchissage du linge plat (draps, couettes), du linge de table et de toilette est effectué par l'établissement.

Si vous le souhaitez, nous pouvons également nous occuper de vos effets personnels. Cette prestation, ainsi que le marquage préalable du linge, font l'objet d'un supplément de facturation dont le tarif est indiqué à l'accueil.

Ici l'ambiance est familiale, à table avec mes voisins on rit, on passe de bons moments, à tel point qu'on ne dirait pas que l'on est en maison de retraite!" Madame N

VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE LA RÉSIDENCE



VOTRE SANTÉ AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Au sein de l'Ehpad, vous bénéficiez de soins au quotidien prodigués par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé, supervisée par un médecin coordonnateur et un cadre de santé.

Ces soins vous sont dispensés dans l'objectif permanent de maintenir votre autonomie et sont adaptés à l'évolution de votre état de santé.

Votre médecin traitant est le garant de votre prise en charge médicale et prend, avec vous, les décisions vous concernant, en concertation avec le médecin coordonnateur de l'établissement.

Vous avez toute liberté de choisir votre médecin traitant. Si vous n'en avez pas, et si vous le souhaitez, le médecin coordonnateur peut vous communiquer une liste de médecins intervenant déjà au sein de la résidence.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE LA RÉSIDENCE



Vos médicaments sont préparés en collaboration avec une pharmacie de ville afin d'en garantir le circuit sécurisé. Les infirmières portent une attention rigoureuse au suivi de vos traitements ainsi qu'à votre santé (nutrition, douleur, état cutané, etc.) et assurent les soins techniques et la distribution des médicaments.

Une astreinte téléphonique d'une infirmière de nuit est mutualisée avec un autre service du territoire (service d'hospitalisation à domicile). Cette astreinte permet d'apporter un accompagnement rapide aux professionnels de la résidence pour évaluer des situations, lever des doutes ou orienter vers les services d'urgence. Un déplacement au sein de la résidence pour les situations complexes est possible.

Les aides-soignants participent au quotidien à la bonne exécution des décisions médicales et à la réalisation des actes de la vie courante, au plus près de vos besoins, en assurant les soins d'hygiène et de confort.

La présence d'un psychomotricien au sein de l'équipe contribue au maintien de votre autonomie par des actes de rééducation prescrits par votre médecin et la tenue d'ateliers.

Une psychologue est étroitement associée au travail de l'équipe médicale et paramédicale et peut vous apporter une aide ponctuelle lors de votre admission ou durant votre séjour.



UNE ORTHOPHONISTE ET UN KINÉSITHÉRAPEUTE LIBÉRAUX

se partagent un cabinet au sein de la résidence. Tous deux se rendent disponibles en priorité pour les résidents.

LA VIE SOCIALE ET LE PROGRAMME D'ANIMATIONS



L'animation fait partie de l'accompagnement quotidien. Elle permet à chacun des résidents qui le souhaitent de s'investir régulièrement dans une activité individuelle ou collective et de maintenir ou développer une vie sociale.

L'équipe d'animation propose un large choix d'activités, dont le planning hebdomadaire est annoncé dans le journal de la résidence, diffusé tous les vendredis. Au programme: ateliers mémoires, quiz de culture générale, tricot, jeux de société, lecture du journal, "épluchage-papotage"...

Des partenaires interviennent pour animer des activités telles que la médiation animale, la gymnastique adaptée, la prévention des chutes, la lecture à voix haute par des bibliothécaires...

La résidence a souscrit un abonnement collectif à Famileo, réseau social liant familles, résidents et l'établissement. Vous pouvez vous inscrire individuellement à Famileo et disposer de votre espace privé à la manière de Facebook. Dans l'espace collectif, votre famille et vos amis trouveront des informations sur la vie de la résidence.

Nous accueillons régulièrement pour des temps de rencontre et de partage, des élèves venant des écoles du quartier.

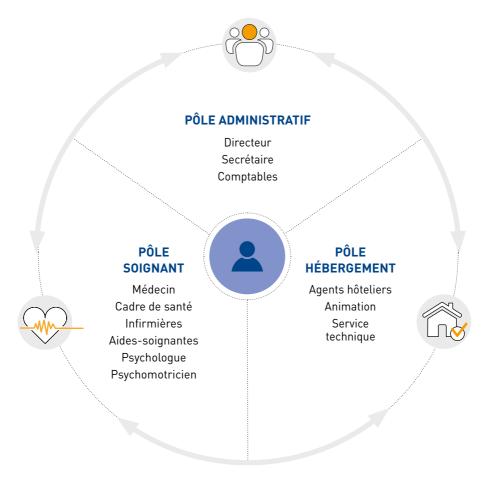
En fonction de nos possibilités, des activités en-dehors de la résidence vous sont proposées : pièces de théâtre, restaurant, guinguette, cirque...

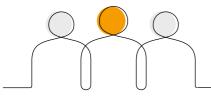
Une fois par mois des courses en ville, des spectacles ou des conférences à la résidence, sont programmés.

Je trouve les animations très sympathiques, avec des rappels de ce qu'on a appris, le plaisir de se retrouver et faire plus ample connaissance."

Madame I



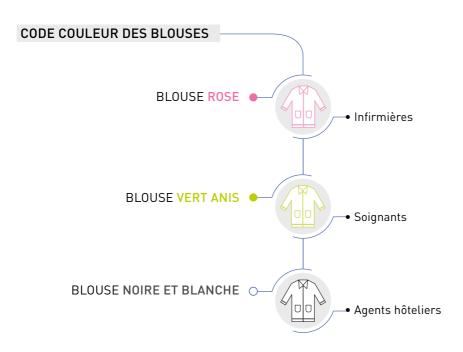




Une équipe entièrement consacrée à votre accompagnement individualisé.

J'ai trouvé, ici, un personnel respectueux des personnes âgées" Mme H





MODALITÉS DE VOTRE PARCOURS PRATIQUES



L'ADMISSION ET L'ACCUEIL

Le jour de votre entrée, vous êtes accueilli(e) par un de nos soignants qui établit avec vous un plan de soins adapté à vos besoins, basé sur le recueil de vos habitudes de vie.

Il vous accompagne dans vos premiers pas au sein de la résidence.

Un contrat de séjour et ses annexes vous sont remis le jour de votre arrivée par notre secrétaire. C'est auprès d'elle que les dernières formalités administratives sont effectuées ; elle est votre interlocutrice pour ces questions pendant votre séjour. Ces documents sont à signer dans le mois qui suit votre admission.

Dans les jours suivants, vous faites également la rencontre des différents membres de l'équipe.





À tout moment de la journée, l'équipe soignante se rend disponible afin de vous accompagner selon vos besoins.



LE PROJET DE VIE



Un projet individualisé est élaboré le mois de votre arrivée à partir du recueil de vos habitudes de vie et de vos attentes ainsi que des besoins repérés par l'équipe pluridisciplinaire de la résidence. Il définit des objectifs personnalisés d'accompagnement pour l'année à venir.

Il constitue une annexe au contrat de séjour et est mis à jour une fois par an.



Vous avez la possibilité d'être accompagné par un proche ou par votre personne de confiance durant ces différentes étapes (cf. Vos droits).



LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT



LA PERMANENCE DES SOINS

Une présence active 24H/24 est organisée au sein de la résidence. Les logements sont équipés d'un appel malade directement relié avec le personnel soignant. Pour toute situation d'urgence, le personnel soignant contacte l'infirmière de nuit le cas échéant. votre médecin traitant. le service d'urgence qui peut décider de vous faire hospitaliser.



Vous êtes libre d'aller et venir dans l'établissement. Vous pouvez sortir de la résidence quand vous le souhaitez. Pour des raisons de sécurité nous vous demandons cependant de systématiquement vous signaler auprès de l'accueil ou de l'infirmière afin que nous soyons toujours en mesure de connaitre le nombre exact de personnes présentes au sein de l'établissement.



VOS EFFETS PERSONNELS

La fourniture des effets personnels ainsi que les produits d'hygiène et de toilette sont à votre charge. Une vitrine-boutique est à votre disposition pour l'achat de vos produits d'hygiène.





Il vous est distribué quotidiennement par le secrétariat de la résidence, sauf le samedi et le dimanche.

LA CITOYENNETÉ

Votre résidence principale étant dorénavant l'établissement, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune, si ce n'est déjà le cas. Lors des scrutins électoraux, les formalités de vote par correspondance peuvent être organisées par l'établissement ainsi que votre déplacement en bureau de vote.



L'accès au téléphone et à la télévision est possible dans chaque chambre. Un accès internet gratuit vous est proposé, sur demande auprès de notre animatrice.



La liberté de culte est un droit : les représentants des différentes religions peuvent être accueillis à votre demande. Un office religieux catholique est célébré le mercredi au sein de la résidence.

VIE QUOTIDIENNE à LA RÉSIDENCE



L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES

Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

Assurances multirisques

Incendie, bris de glaces, de machines.

Vous devez souscrire une assurance individuelle en responsabilité civile, obligatoire pour le cas où vous seriez responsable de dommages non couverts par les assurances de l'établissement.



Nous vous invitons à prendre connaissance des recommandations relatives au respect des règles de sécurité détaillées dans le règlement de fonctionnement, figurant en annexe.

LA SÉCURITÉ



Vos effets de valeur peuvent être déposés au coffre de l'établissement à votre demande. Un bon de dépôt ou de retrait vous sera systématiquement remis.

Pour votre sécurité, deux caméras de vidéosurveillance contrôlent les accès au bâtiment.

Un badge individuel d'accès au parking vous est remis lors de votre entrée à vous et/ou à votre famille afin de vous garantir la plus grande liberté de circulation possible.

LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU SÉJOUR



FRAIS DE SÉJOUR

Le reste à charge lié à votre hébergement et à l'aide qui vous est apportée quotidiennement, vous est facturé selon les modalités indiquées dans la notice d'information qui vous a été remise à l'admission et dans l'annexe tarifaire jointe au contrat de séjour (tarif journalier Hébergement, tarif journalier Dépendance).

AIDES SOCIALES, ALLOCATIONS

Selon vos ressources, vous pouvez bénéficier d'aide au financement de votre séjour : aide sociale à l'hébergement (ASH), aide personnalisée au logement (APL), allocation personnalisée à l'autonomie (APA), réduction d'impôt. Vous trouvez des informations sur ces différentes aides en annexe du livret d'accueil.

L'équipe administrative est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Certaines prestations complémentaires sont payantes, les tarifs sont indiqués à l'accueil :

- L'entretien du linge personnel,
- Le coût de vos communications téléphoniques,
- Les suppléments liés à la restauration (bouteilles d'eau, repas invités...),
- Certaines sorties à caractère exceptionnel (préalablement à votre inscription à cette sortie, vous êtes prévenu du coût qui est facturé).
- L'accès à des bouquets TV payants (hors chaînes TNT).

NOS PARTENAIRES

Notre établissement s'inscrit pleinement dans son environnement.

POUR VOS SOINS

L'établissement intègre les dispositifs territoriaux de coordination afin de vous faire bénéficier d'un parcours de santé fluide et sans rupture, selon vos besoins.

L'établissement dispose de conventions de partenariat avec de nombreux acteurs de santé locaux : laboratoire, pharmacie, médecins de ville, optométrie, hospitalisation à domicile, soins palliatifs,...



POUR VOTRE VIE SOCIALE

Afin de privilégier votre vie sociale, l'association "Bibliothèque pour tous" est un partenaire de longue date.

ACCOMPAGNEMENT À LA FIN DE VIE

Pour accompagner les familles et les résidents qui le souhaitent dans la fin de vie (visites de bénévoles, échanges avec des professionnels, conseils...), l'établissement a conventionné avec une association de soins palliatifs, Visitatio.



VOTRE PARTICIPATION

Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent.

Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Lieu d'échanges, il se compose de représentants de la Fondation, de la direction, des résidents, des familles et des salariés. Il se réunit 3 fois par an.

Il recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement.

Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Une enquête de satisfaction vous est proposée une fois par an afin de recueillir vos impressions et de comprendre vos attentes.

Une implication dans la vie de l'établissement!

LA COMMISSION RESTAURATION

Elle vous permet de nous communiquer vos goûts et vos souhaits.





Vous trouverez une information complète sur le rôle et les modalités de désignation de la personne de confiance, ainsi que les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, en annexe de ce livret d'accueil.



VOTRE PROTECTION



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner par écrit une personne de confiance : un parent, un proche ou le médecin traitant. Vous pouvez consulter cette personne de confiance si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle peut vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, la personne de confiance pourra le faire à votre place. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

- Vous avez déjà désigné une personne de confiance avant votre entrée dans notre établissement. Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.
- Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance.
 Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment.
- Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle incluant la protection de votre personne. Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie. Elles indiquent vos souhaits quant à la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous avez déjà rédigé un tel document, nous vous remercions de le confier au médecin coordonnateur ou de lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.

Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées, nous vous invitons à vous adresser au médecin coordonnateur de l'établissement. Un formulaire vous est remis avec votre contrat de séjour.

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Vous pouvez désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour vous représenter, dans l'éventualité où vous ne seriez plus un jour en capacité, physique ou mentale, de gérer seul vos intérêts. Le(s) mandataire(s) – qui peut-être un membre de votre famille et/ou un proche- protégera alors vos intérêts personnels et/ou patrimoniaux. Tant que le mandat n'a pas pris effet, vous pouvez le modifier ou le révoquer à tout moment.

VOS DROITS



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

L'ACCÈS AU DOSSIER

Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous - votre tuteur, un médecin ou un mandataire spécialement désigné- pouvez y consulter les informations portant sur votre santé. Après votre décès, dans certains cas, vos ayants droits, votre concubin ou votre partenaire de Pacs peuvent également demander cet accès par écrit, au directeur. Un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.

VOS DROTES ET VOTRE PROTECTION



Le dossier médical partagé (DMP) est un carnet de santé informatisé et sécurisé, régulièrement actualisé et contenant ses antécédents médicaux, proposé à chaque Français. Chaque personne peut demander la constitution de son DMP. Celui-ci ne se substitue pas au dossier papier ou numérique, tenu par l'établissement. http://www.dmp.gouv.fr

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement dans Viatrajectoire conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données et d'opposition selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à la limitation ou à l'opposition au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : Fondation Léopold Bellan -DPO- 64, rue du Rocher - 75008 Paris.

La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée." Vous et votre représentant légal pouvez contester une décision si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et pour cela contacter la Direction."

VOS VOIES DE RECOURS



LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur- le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

La liste des médiateurs référencés est disponible sur le site internet de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation

[CECMC - www.mediation-conso.fr].

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

https://www.defenseurdesdroits.fr

LE 3977 : NUMÉRO D'APPEL DÉDIÉ AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Pour alerter sur une situation de maltraitance ou de risque de maltraitance, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent joindre du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h le 3977, service d'écoute téléphonique spécialisée.

LÉOPOLD BELLAN



Fondation Léopold Bellan 64, rue du Rocher 75008 Paris. 01 53 42 11 50 fondation@bellan.fr www.bellan.fr

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de la résidence médicalisée de Tours.

Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 68 établissements regroupant 4 200 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades.
- des personnes âgées.

Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements et services sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR I A FONDATION

La qualité du service selon les principes de bientraitance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exercant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne mais aussi dans deux documents élaborés par la Fondation :

- La charte de prévention de la maltraitance définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation
 - pour prévenir la maltraitance.
- La charte de l'accompagnement de la fin de vie par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge.

En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation -interne et externe-régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

Une attention particulière est portée à la parole de l'usager et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement."

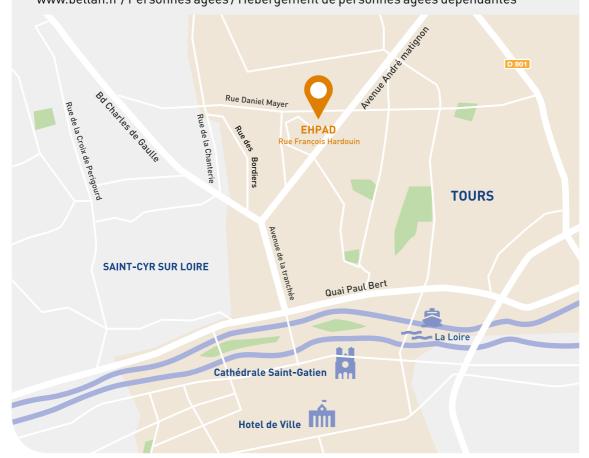
Comité de rédaction : Ehpad de Tours, Aurélie Drouet (Directeur Qualité -Gestion des risques), Léa Chaize (Chargé Qualité - Gestion des risques), Isabelle Guardiola (Journaliste). Photographies: ©Hamid Azmoun et DR. / Adobe Stock. Imprimé à l'Esat Léopold Bellan 78 360 Montesson en octobre 2020. Conception et réalisation : DuoProd/Nadja Cohen

TOURS

RÉSIDENCE MÉDICALISÉE LÉOPOLD BELLAN

24, rue François Hardouin - 37100 Tours 02 47 42 37 37

residence.tours@fondationbellan.org www.bellan.fr/Personnes âgées/Hébergement de personnes âgées dépendantes





FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège: 64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr